

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 07 JANVIER 2022

<u>CP</u> - Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022. A Colmar, il concernera 3 104 logements. 13 agents recenseurs effectueront les démarches auprès des Colmariens.

Se faire recenser est une obligation, et la Ville compte sur le civisme des résidents pour participer aux opérations de collecte.

Il est possible de répondre par Internet, directement sur le-recensement-et-moi.fr, moyen plus rapide, plus simple et moins coûteux !

En l'absence d'outil informatique ou de connexion Internet, des formulaires papier seront proposés par l'agent recenseur. Une réponse rapide facilitera le recueil des informations et évitera à l'agent recenseur de multiplier les passages!



+ D'informations : service population, 03 68 09 03 37 ou 03 68 09 03 41